

Décision n°2024-39-tarifs

Décision portant sur l'approbation du tarif du colloque « Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) 2024 _ AMSE

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE) organise l'Ecole de printemps et la conférence internationale « Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) 2024 » du 4 au 7 juin 2024,

Considérant que cet évènement de renommée internationale est organisé chaque année par l'AMSE,

Considérant que cet évènement vise à favoriser les échanges entre étudiants, les post-doctorants et professionnels dans le domaine scientifique,

Considérant enfin que l'insertion professionnelle des étudiants constitue l'une des missions de l'Université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription à l'Ecole de printemps et à la conférence internationale « 5th Quantitative Finance and Financial Econometrics (QFFE) » organisé par l'Aix-Marseille School of Economics (AMSE).

L'Ecole de printemps aura lieu les 4 et 5 juin 2024 et la conférence internationale aura lieu les 6 et 7 juin suivants, à Marseille – Ilot Bernard Dubois.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

| Catégories | Tarif |
|--|----------|
| Ecole de printemps (étudiant) | 150€ TTC |
| Conférence internationale + Ecole de printemps | 400€ TTC |
| Conférence internationale – Chercheur, post-doctorant (académique) | 250€ TTC |
| Conférence internationale – Professionnel (non académique) | 400€ TTC |
| Conférencier invité, membre AMSE et membre du conseil scientifique | Gratuité |

Annulation sans frais avant le 13 mai 2024 (aucun remboursement après cette date).

Article 2:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 août 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON



Publiée le : **03 SEP. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **03 SEP. 2024**